

DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Jeudi 23 avril 2026

Réunion et ateliers : Quelle prise en compte des enjeux environnementaux dans le Chinonais

SALLE/ADRESSE :	Espace André Lacaze (anciennement Salle du Thouet), Rue des Patrons, Saint-Hilaire-Saint-Florent, 49400 Saumur
PARTICIPANTS :	78 participants
DÉBUT > FIN :	18h46 à 21h45

Equipe du débat - Commission particulière du débat public :

M.	Laurent PAVARD	Président CPDP - Animateur
Mme	Carmen BOULEY DE SANTIAGO	CPDP - Animatrice
M.	Rémy COUCHON	CPDP - Rapporteur
M.	François BESNUS	CPDP - Rapporteur
Mme	Anne LAPORTE	CPDP - Rapporteure
Mme	Nathalie DURAND	CPDP - Rapporteure
Mme	Dominique GANIAGE	Rapporteure
M.	Léo PRINTEMPS	Rapporteur
M.	Nathan DUPONT	Rapporteur

Intervenants :

Mme	Ghislaine VERRHIEST	Responsable du débat - <i>newcleo</i>
M.	Rémi BRULURUT	Area Manager – <i>newcleo</i>
M.	Samuel BARBIER	Responsable prog. LFR-AS-30 - <i>newcleo</i>
M.	Geoffrey GERMA	<i>newcleo</i>
M.	Frédéric BAEY	<i>newcleo</i>
M.	Thomas CHESNAY	B.E. ACTIERRA
Mme	Albane FONTAINE	Cheffe du district d'Orléans - ASNR

M. Laurent PAVARD - CPDP

Bonsoir, Je vais vous demander votre attention. Nous allons commencer notre réunion. Je voulais juste dans un premier temps... et je vois qu'il y a des tables qui ne sont pas complètes. Nous avons à chaque table prévue d'avoir un animateur, enfin quelqu'un de notre équipe et donc on est limité en nombre de tables possibles. Donc s'il y a des tables où il y a peu de monde, est-ce que vous pouvez avoir la gentillesse de venir compléter des tables où il y a des sièges disponibles ? Je pense que ça facilitera notre travail à tous. Voilà. Merci. Merci d'avance.

Il y a encore de la place ici. Trois ou quatre places. Mettez-vous là... Oui, je vais me garder une place au chaud, je vais me mettre par ici. Mais non non non, allez-y, il y a encore quatre places alors installez-vous.

Bonsoir. Donc nous allons commencer notre réunion de travail. Bon, je suis Laurent Pavard, je suis le président de l'équipe qui est chargée d'animer et de concevoir et d'animer ce débat. Je vous souhaite la bienvenue. Je vous remercie de votre présence d'être venus vous enfermer par un temps aussi beau. Donc on aura une réunion que j'espère studieuse. Donc je vais commencer par vous décrire les... notre programme de travail pour ce soir.

Donc, quelques informations sur le débat public, ses modalités. Nous aurons ensuite une présentation rapide faite par les représentants du maître d'ouvrage, donc la société *newcleo*. Ensuite, je donnerai donc - Je suis avec mes deux collègues, Carmen et François - donc Carmen vous présentera les modalités de travail et ensuite nous vous demanderons de travailler. Donc on va vous faire travailler pendant une heure sur un certain nombre de thématiques environnementales. Carmen va vous vous expliquer la façon dont les choses vont se passer et ensuite il y aura une restitution des tables. Chaque table aura un rapporteur, donc à chaque table, vous aurez un membre de notre équipe, et les membres de l'équipe pourront se charger de rapporter le travail de la table. Sauf si certains d'entre vous souhaitent le faire, c'est tout à fait possible aussi.

Voilà. Et ensuite donc, on aura un temps de restitution. Et puis pour finir notre soirée, il y aura des échanges, des questions et des réponses. Toute la soirée, nous avons demandé à des experts que je remercie d'être présents, les gens, notamment la direction du Parc naturel des Pays de Loire. Et puis nous avons au fond de la table des représentants de l'entreprise qui seront là et qui seront à votre disposition si vous avez des questions à leur poser. Donc, ils vont se promener au milieu de vous et ils pourront répondre si vous avez des questions sur leur projet.

Deux mots sur le débat lui-même donc je ne sais pas si vous connaissez la Commission du débat public. Je l'ai rappelé déjà lors des réunions d'ouverture, mais je vais le rappeler rapidement, c'est une autorité indépendante, donc un établissement qui dépend de l'Etat, mais qui est indépendante dans son fonctionnement et dans son dans ses décisions, dont l'objet est de garantir le droit à l'information et à la participation du public sur tous les projets pouvant avoir un impact dans le domaine de l'environnement.

Ces débats publics sont des moments d'échanges entre le public et le maître d'ouvrage. Et donc ce qui est important, c'est que chacun puisse argumenter ses positions. On n'est pas là pour voter pour ou contre un projet. Chacun a parfaitement le droit d'exprimer ses positions, qu'il s'agisse... qu'on soit favorable ou défavorable au projet. Ce qui est important, c'est d'argumenter et d'expliquer pourquoi.

Nous avons un certain nombre de valeurs qui sont importantes dans notre vie et notre fonctionnement. La première, c'est l'indépendance. C'est-à-dire que la Commission nationale du débat public et les membres qu'elle nomme, donc les membres de notre équipe, sont indépendants. C'est-à-dire qu'ils fonctionnent en toute indépendance de toutes les parties prenantes et en particulier du maître d'ouvrage. Donc, évidemment, nous travaillons en collaboration étroite avec le maître de l'ouvrage, la société *newcleo*, mais les décisions sont prises par nous en fonction de ce que nous estimons utile pour le débat. Nous sommes neutres vis-à-vis du projet. Notre mission n'est pas de donner un avis pour ou contre le projet, Ce n'est pas Le débat public n'est pas une procédure d'enquête publique - les enquêtes publiques, il y en aura, mais elles viendront plus tard. Nous sommes transparents sur notre travail, c'est-à-dire que tout ce qui se fait et sur la table, c'est mis à disposition du public. Et nous avons pour cela un outil qui est le site Internet du débat, que je vous invite à consulter si vous souhaitez vous informer. La quatrième, j'ai déjà parlé de l'argumentation, c'est-à-dire que nous nous attendons et nous souhaitons que le public s'exprime et argumente ses positions.

Et puis on a deux autres, deux autres principes importants, c'est l'égalité de traitement, c'est qu'il n'y a pas de parole privilégiée, il n'y a pas de principe de priorité, qu'on soit élu ou pas. Chacun a voix au chapitre dans un débat public. Et on ne demande pas non plus aux gens d'être des experts ou des ingénieurs pour pouvoir s'exprimer. Toute parole est légitime. Et puis dernière valeur, c'est l'inclusion. C'est à dire qu'on s'efforce non seulement d'échanger avec les gens qui viennent en réunion publique, qui sont peut-être à l'aise pour s'exprimer, mais également on va au-delà du public qui ne le ferait pas, c'est la raison pour laquelle nous allons, par exemple sur les marchés où nous avons des réunions prévues avec des centres sociaux ou dans des quartiers prioritaires.

Voilà la suite, s'il vous plaît. Voilà donc les missions : Organiser les débats et les concertations. Donc, c'est-ce que nous sommes en train de faire pour le projet *newcleo*. Elle peut apporter également son expertise sur toutes les questions relatives à la participation du public. Et puis elle émet des avis et des recommandations concernant la participation du public.

Alors, le débat *newcleo*, donc, en fait, c'est la diapositive suivante, s'il vous plaît... Donc, la Commission nationale a été saisie par *newcleo* et RTE. Alors, pourquoi RTE ? Parce que les installations prévues, que ce soit dans l'Indre-et-Loire ou dans le département de l'Aube doivent être raccordées au réseau électrique. Et donc il y a une co-saisine par RTE et par le groupe *newcleo* de la Commission nationale pour le projet nucléaire.

Donc, il comporte deux volets, comme vous le savez peut-être, mais je vais vous le préciser. Donc, il y a un projet de petit réacteur près de la centrale d'Avoine, donc sur les communes de Savigny et Beaumont-en-Véron, et dans le département de l'Aube, un projet d'usine de fabrication de combustible qu'on appelle le MOX, c'est-à-dire un mélange d'uranium appauvri et de plutonium. Et madame Verrhiest vous l'expliquera mieux que moi tout à l'heure. Et donc la décision a été prise d'organiser un débat compte tenu de la nature des travaux. Bon, c'est des installations nucléaires de base, donc ça n'est jamais très anodin. Et puis, de toute façon, le montant des investissements - qui sont de 3 milliards hors taxes - font rentrer le projet largement dans les fourchettes de décision pour faire un débat public.

Les dates du débat. Donc le débat aura lieu... Il a commencé le 2 avril officiellement et se clôturera le 30 juillet. Et nous avons toute une série de rendez-vous, de réunions, d'événements. Vous avez à l'entrée un petit dépliant qui vous donne le détail. Je vous le montre ici. Vous avez le calendrier des événements. Donc je vous invite à vous y référer pour vous inscrire ou participer ou suivre ces réunions, dont certaines sont en visioconférence. À l'issue du débat, nous nous mettrons au travail pour rédiger un compte rendu qui sera donc remis au plus tard le 30 septembre. Ce compte rendu rendra compte des échanges et du débat. Il sera assorti, comme c'est souvent le cas, de recommandations au maître d'ouvrage. Et à l'issue de cette remise, le maître d'ouvrage, de son côté, aura trois mois pour préparer une réponse et dire ce qu'il convient... ce qu'il souhaite faire : continuer, modifier ou abandonner son projet. Cela fait partie des hypothèses possibles d'un débat public, sachant que parmi les sujets qui sont soulevés ou discutés lors d'un débat, il y a l'opportunité du projet. C'est tout à fait légitime de discuter de l'opportunité d'un projet. Je vais passer la parole à Carmen qui va vous parler du travail ce soir. À toi Carmen.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Alors. Les questions Laurent...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Les questions oui... il faut qu'on vous donne... Attendez. Alors juste pour les questions, notre séance est enregistrée ce soir. Donc attendez qu'on vous donne un micro. Ce que vous direz va être enregistré, sera transcrit sur un verbatim.

Participant

Je voulais savoir est-ce vrai que c'est *newcleo* qui paye le débat auquel nous participons ? Sauf vos salaires à vous-même, l'équipe CNDP.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors les règles, les règles du débat public sont que les membres, les membres de l'équipe sont indemnisés par la Commission nationale du débat public sur son budget. Donc, il n'y a pas de lien financier entre nous et *newcleo*. Par contre, le coût du débat, lui, l'organisation des réunions, enfin tout ce qui tourne autour du débat, est pris en charge par *newcleo*. Indirectement, c'est-à-dire qu'il y a une convention financière entre la Commission nationale du débat public et *newcleo*. *newcleo* verse les sommes sur un fonds de concours de l'Etat, et ces sommes sont ensuite mises en œuvre et dépensées par la Commission en toute indépendance. Donc, effectivement, le coût du débat est pris en charge par *newcleo*, comme c'est le cas dans tous les débats publics par les maîtres d'ouvrage. Voilà. Et je précise qu'à l'issue du débat et dans le compte rendu que nous allons rédiger, il y aura un état financier précis de toutes les dépenses que nous aurons engagées. Voilà. Merci, Carmen.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Je vais essayer de parler pas trop fort. Merci, Laurent. Donc, avant de passer la parole à *newcleo* - maîtrise d'ouvrage - puis après de commencer le temps d'atelier qui portera sur quatre thématiques. Donc la question paysagère, la santé environnementale, donc par exemple air, eau, sol, etc., l'écosystème et la biodiversité et les enjeux de l'eau. Avant de passer là, c'était juste pour rappeler quelques règles pour ce soir. Tout ce que vous dites au micro est enregistré, que ce soit des avis ou des questions. Et donc du coup, ça nous donne de la matière pour notre compte rendu et c'est versé en fait dans les matériaux du débat. L'idée pour le travail en sous-groupe de tout à l'heure - c'est pour ça que vous êtes sur des tables - c'est vraiment de se respecter, d'éviter de s'interrompre, de ne pas s'attaquer personnellement ou d'un point de vue des organisations et veiller les uns aux autres, si c'est possible, pour donner la parole à celles et ceux qui sont plus timides à votre table, ou essayer de vous couper la parole vous même si à l'inverse, vous êtes très expansif de nature.

Pour les échanges en plénière, quand vous.... Parce qu'on finira par un temps d'échanges en plénière de 40 minutes, on vous demande de vous présenter et de vous lever quand vous prenez la parole et attendre que l'on vous passe le micro. Les moments de restitution et de plénière seront filmés et mis en ligne sur le site du débat. Par rapport aux experts, nous avons aussi madame Fontaine de l'ASNR. La table d'experts est là si vous voulez vous lever quand j'appelle votre nom. Voilà. Madame Fontaine, si vous avez des questions pour elle, Monsieur Boutin, Monsieur Boutin pour la SEPANT FNE, vous pouvez vous lever. Voilà, il est là. Vous le reconnaîtrez peut-être d'autres débats publics. Donc, monsieur Meurgey qui a déjà été présenté comme directeur du PNR et je crois que c'est bon, l'équipe de *newcleo* qui est là-bas, nombreuse, donc, de la maîtrise d'ouvrage. Je passe la parole à François qui va vous présenter la méthodologie.

M. François BESNUS - CPDP

Merci. Est-ce qu'on peut... Voilà. Vous avez à l'écran... donc la méthode, vous allez comprendre pourquoi on cherchait à vous avoir sur un nombre pair de tables. Parce que voilà comment ça va se passer. À chaque table va être attribué une thématique, que Carmen a citées. On peut les rappeler très rapidement. Il s'agit de la santé environnementale, de la question paysagère, des écosystèmes et la biodiversité et des enjeux liés à la gestion de l'eau. Donc, chaque table se verra attribuer une thématique sur laquelle vous serez amenés à discuter. Donc le principe, ça va être d'échanger et on va répertorier vos remarques. Il va y avoir un animateur ou une animatrice par table qui va faire la synthèse des remarques, les questions que vous posez. Et il y aura un petit temps en fin de premier temps d'atelier pour sélectionner collectivement ce que vous voulez mettre en avant.

Une fois que ça c'est fait, ça, ça va durer 40 minutes pour un premier tour. Au deuxième tour... il va y avoir un deuxième tour de 20 minutes, on va vous demander de changer de table. Chaque table garde la même thématique, mais vous, vous pouvez vous répartir ensuite, essayez de ne pas trop vous bousculer et essayez d'aller peut-être vers les thématiques qui vous intéressent le plus. Mais de toute façon, il y aura. Si jamais pour des raisons de chaises musicales, si vous êtes sur une thématique qui vous intéresse moins,

vous aurez quand même l'occasion de pouvoir poser des questions sur n'importe quelle thématique en fin d'atelier. Voilà donc 20 minutes ensuite, le principe c'est de ne pas refaire le match du premier tour. C'est à dire que le facilitateur en début de deuxième tour va dire voilà quels sont les éléments qui ont été mis en avant par le premier groupe. Qu'est-ce que vous souhaitez rajouter, ce que vous souhaitez approfondir des sujets sur la même thématique ou poser de nouvelles questions ?

A la fin de tout ça, il y aura un temps de restitution qui... Alors si ce n'est pas sur le... Je ne sais pas s'il y a une slide pour ça, mais ce n'est pas grave... Ensuite, il y aura un temps de restitution... Chaque facilitateur va présenter la synthèse de son groupe et on va faire de la même manière... comme il y a deux finalement tours thématiques, il y a au moins deux tables - on verra qu'il y en a une troisième - chaque facilitateur va présenter les résultats en essayant bien sûr de compléter ce que dit l'autre de manière à ce que ça tienne dans un temps court, de l'ordre de 5 à 5 minutes et.

Cette restitution sera l'occasion de pour vous de... ensuite de réagir. On demandera des réactions, notamment à newcleo, sur ces restitutions et également aux experts s'ils ont des compléments à apporter ou un éclairage à apporter sur ces éléments de restitution. Ensuite, la parole vous sera donnée pour toutes questions que vous vous pose. Inter-thématiques, pas nécessairement rattachées à une thématique particulière.

Voilà donc beaucoup d'échanges. Qu'est-ce que j'ai oublié ? Donc le démarrage. Ah oui, il y a une table supplémentaire qui est un nombre impair. Donc il y a une table qui va - on va dire que c'est la table 9 - elle se verra attribuer deux thématiques et restera donc en place sur les deux thématiques. Et on se débrouillera ensuite pour... on improvise un peu, mais on se débrouillera pour faire une restitution qui va bien. Qu'est-ce que j'ai oublié ? Donc d'abord on a dit qu'on avait une petite présentation je crois, de newcleo, qui va vous donner les enjeux... leur vision à eux, des enjeux environnementaux. Vous trouverez à votre table d'ailleurs un. Je crois qu'il y a des slides qui vous sont distribuées. Comme ça vous pourrez revoir ce qui a été dit. Et voilà, je crois que j'en ai terminé. Je pense que c'est suffisamment clair. Et une chose extrêmement importante quand vous vous vous déplacez, n'oubliez pas d'emmener vos gobelets avec vous. Voilà, je vous souhaite une très bonne réunion.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci, François. Donc on va donner la parole à madame Verrhiest. Je vous donne mon micro et je crois qu'on commence par un petit film.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Bonsoir à toutes et à tous ou bonjour - pour ceux qui étaient présents cet après-midi à la visite de terrain organisée par la CPDP. Ce que je vous propose, puisque tout le monde ne connaît pas le projet, c'est d'avoir un petit clip de trois minutes avant la présentation qui va vous résumer le projet de feuille de route de newcleo et dans lequel s'insère ce projet de réacteur nucléaire dont on parlera ce soir.

Vidéo

[Trois minutes pour comprendre le projet nucléaire de newcleo. Qui est newcleo ? Lauréate de l'appel à projet Réacteur nucléaire innovant du plan France 2030, newcleo est une entreprise française à ambition européenne dont le siège est à Paris. Créé en 2021, newcleo développe une technologie de réacteurs nucléaires innovants, dits de quatrième génération, et rassemble aujourd'hui plus de 900 collaborateurs à travers l'Europe. Vous avez dit quatrième génération ? Aujourd'hui, en France, plus de deux tiers de l'électricité est produite par des réacteurs nucléaires dits de troisième génération, y compris l'EPR, refroidis par de l'eau pressurisée. Les réacteurs de quatrième génération se veulent plus sûrs, plus économiques et permettent une gestion durable des combustibles usés issus de nos centrales nucléaires, tout en renforçant notre souveraineté énergétique et en contribuant à la décarbonation. Concrètement, comment ça fonctionne ? Les réacteurs de nucléo utilisent un refroidissement au plomb liquide dans une cuve étanche sans pression. Cette conception, associée à des systèmes de sûreté autonomes assure un niveau maximal de sécurité pour l'homme et l'environnement, même sans intervention externe. Ce design est

complété par des contrôles humains garantissant la stabilité et la sûreté du réacteur en toutes circonstances. Et le combustible ? newcleo développe des réacteurs modulaires avancés de nouvelles générations – AMR - capables de valoriser les combustibles nucléaires usés de l'industrie nucléaire française, souvent perçus comme des déchets, mais contenant encore un potentiel énergétique considérable. newcleo n'aura pas besoin d'importation d'uranium minier. Nous utiliserons des matières déjà disponibles en France, valorisées en MOX - Mixed Oxide - en combustible nucléaire déjà utilisé dans l'Hexagone et parfaitement adapté aux réacteurs de quatrième génération. Les projets nucléo en France ? newcleo étudie, en concertation avec le territoire et les autorités compétentes, le projet d'implantation d'un premier réacteur de 30 mégawatts électriques près de Chinon pour une mise en service envisagée à l'horizon 2033. Au cours de la décennie 2040, des réacteurs de 200 mégawatts électriques pourraient suivre en France et en Slovaquie. Une installation de fabrication de combustibles recyclés MOX dédiée à cette technologie est également envisagée dès 2032 près de Nogent-sur-Seine. Toutes ces installations seraient situées à proximité de sites nucléaires existants, facilitant ainsi l'accès aux infrastructures. newcleo en quelques chiffres. L'héritage de plus de 30 ans de recherche et développement sur les neutrons rapides et le plomb. Plusieurs dizaines de brevets déposés. Environ 300 emplois pour le premier réacteur envisagé près de Chinon. Près de 1 500 emplois à terme pour la fabrication de combustibles MOX envisagée près de Nogent-sur-Seine. Un investissement de plus de 3 milliards d'euros pour les premières étapes du projet. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.nucléo.com.]

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Voilà pour cette présentation introductive. Je vous propose maintenant, au travers du diaporama qui va être projeté, de focaliser sur l'atelier. La commission particulière du débat public l'a dit, on est sur un atelier qui est dédié aux enjeux environnementaux liés au projet. On va bien sûr se focaliser sur ce projet de réacteur envisagé dans le département de l'Indre-et-Loire, plus précisément sur la diapo suivante, sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron, sur des parcelles de terrain que vous voyez à l'écran - certains d'entre vous étaient présents cet après-midi - qui sont sur la zone d'activité du Véron et qui, de par le droit du sol, le Plan local d'urbanisme, permettent d'accueillir ce type d'installations.

Vous voyez ici qu'il y a plusieurs parcelles envisagées. Si on commence de ce côté, plutôt des bâtiments dits tertiaires : bâtiment administratif, bâtiment dédié à des salles de formation, à des simulateurs par exemple, avec une zone de parking au sud, à la fois dédiée à la phase d'exploitation mais aussi à la phase chantier - on y reviendra tout à l'heure. Sur la partie centrale, sur cette parcelle là, vous voyez qu'est présupposé tout ce qui est connexions électriques RTE. Je tiens à souligner que le co-porteur du projet RTE et madame Marcy sont présents dans la salle pour répondre éventuellement aux questions, avec le poste de transition qui est envisagé.

Et puis sur cette partie principale, on est là vraiment sur cette installation nucléaire envisagée avec trois parties colorées différentes. Sur cette partie-là, on est sur une zone d'îlots qu'on dit conventionnels et d'équipements auxiliaires. Vous savez que pour produire de l'électricité avec des centrales nucléaires, on transforme une énergie thermique en énergie mécanique en chauffant de l'eau sur un circuit secondaire qui est transformé en vapeur, et qui va entraîner une turbine et un alternateur pour produire de l'électricité, transformant l'énergie mécanique en énergie électrique. Le procédé est exactement le même. Et dans cet îlot conventionnel, on trouve la turbine, on trouve l'alternateur, et on a également sur ce secteur le refroidissement - dont on reparlera tout à l'heure pour le condenseur - refroidissement envisagé à air.

Sur la partie centrale, la partie mauve, on est vraiment sur le cœur de l'installation. Sans jeu de mots, on est sur ce qu'on appelle l'îlot nucléaire. C'est le bâtiment du réacteur où se trouve le réacteur. C'est un bâtiment qui est semi-enterré. On y trouve également la piscine qui permet d'accueillir les combustibles usés. Et puis sur la partie verte, des bâtiments techniques d'entreposage, de labo, etc. Avec pour finir sur cette parcelle, des parkings et des bassins. Et au sud, une zone temporaire qui sera dédiée au chantier pour la phase chantier et qui après sera conservée pour anticiper la phase éventuelle de démantèlement.

Diapositive suivante. Avant de rentrer dans le cœur du sujet et des quatre thématiques qui vous sont proposées en séance d'échanges et de travail ce soir par la Commission particulière du débat public, revenir sur le processus réglementaire. On a eu pas mal de questions sur : pourquoi un débat public maintenant ? des études sont en cours. Alors il faut savoir que le débat public est effectivement en amont

des projets, qui potentiellement pourraient avoir des incidences environnementales et qui ont certains critères de coût, de nature de projet - Laurent Pavard l'a expliqué tout à l'heure - et qu'on est au début d'un processus réglementaire qui est multi-composantes. Il y a plein de procédures réglementaires à passer, plein de jalons à franchir dont - on va en parler ce soir - l'autorisation environnementale. Donc, juste après le débat public, il y aura une demande d'autorisation environnementale qui sera suivie d'une demande d'autorisation de création peut être, et on l'espère, aboutira à des décrets d'autorisation sur les deux points. Et ensuite une autorisation de mise en service.

Mais quand on dépose ses dossiers, quand on fait les demandes, le projet est arrêté. On doit avoir un projet complètement ficelé dans ses caractéristiques et décrire les incidences et toutes les mesures qui viennent éviter et compenser. On en reparlera tout à l'heure. C'est pour ça, vous avez. D'accord... Merci. C'est pour ça que c'est important aujourd'hui au niveau du débat et de l'atelier de ce soir, de se nourrir de tous vos questionnements, de toutes vos suggestions, interrogations et propositions. Parce qu'on est au moment du débat, en capacité - Laurent Pavard le disait - de discuter de l'opportunité également des caractéristiques. Et il y a aujourd'hui certaines marges de conception, des marges techniques, qui nous permettent de tenir compte de certains avis, de certaines expertises qui seront notamment exprimées ce soir.

Si ce débat public est une phase d'information et de participation, il y en aura d'autres - Laurent Pavard l'a dit - par exemple, sur l'autorisation environnementale, vous aurez une phase d'enquête publique où justement toutes les études et cette étude d'impact environnemental sera à votre disposition et vous pourrez également vous exprimer dans ce processus. Il y aura d'autres phases de participation.

Diapo suivante s'il vous plaît. Alors, sur la méthodologie de l'étude d'impact environnemental dont on va parler en partie ce soir, il y a trois étapes et cette étude d'impact environnemental est en cours. Il y a déjà ce qu'on appelle la description de l'état initial. C'est aller caractériser l'environnement dans lequel on s'intègre, toutes ses caractéristiques, sa richesse, ses fragilités, pour les intégrer ensuite dans le projet. Il y a bien sûr, par rapport au projet qui est envisagé, l'évaluation des incidences potentielles, des effets potentiels du projet sur les différentes aires d'étude. Et ces aires d'étude, vous dire qu'elles ne sont pas uniquement circonscrites aux parcelles que je vous ai présentées. Bien sûr, il y a une aire d'étude immédiate qui est focalisée sur les parcelles d'implantation des différents bâtiments, qui constituent l'installation nucléaire de base envisagée, mais il y a une aire un petit peu plus éloignée, qu'on appelle l'aire d'étude rapprochée, à 500 mètres autour du site d'implantation, et puis une aire d'étude éloignée, donc un rayon de quinze kilomètres autour du site sur lequel on va aller analyser cet environnement et les incidences potentielles.

Et à partir de cette description de l'état initial de l'environnement, des incidences potentielles - c'est-ce que je vous disais tout à l'heure - on va regarder déjà si on peut annuler ces incidences. Est-ce qu'on peut les éviter si on ne peut pas les éviter ? Est-ce qu'on peut les maîtriser et est-ce qu'on peut les réduire ? Et si on peut les réduire en partie, mais pas en totalité, on va voir si on peut mettre en place des mesures de compensation pour venir compenser ces incidences. Nous avons les services de l'État qui sont présents ce soir dans la salle. Et bien entendu, sur toutes ces phases d'élaboration de l'étude d'impact environnemental, le dialogue avec les services de l'État est constant.

Diapositive suivante. Sur le contexte écologique local du projet. Alors, on a le directeur du Parc naturel régional, qui s'exprimera sans doute tout à l'heure, bien sûr ce terrain, comme d'autres terrains industriels et nucléaires du territoire, est inclus dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Il y a une charte du parc 2025-2040 qui prévoit des dispositions que, bien sûr, le porteur *newcleo* respectera dans l'établissement de son projet. On est sur un site qui est hors des trames verte et bleue qui, autour de lui, à proximité - trois kilomètres pour le plus proche - dispose de différents espaces naturels sensibles, également de zones naturelles d'intérêt environnemental, floristique et faunistique, ce qu'on appelle les ZNIEFF, dont la plus proche est à deux kilomètres. On l'a évoqué tout à l'heure sur le terrain, il y a également à noter la présence de zones humides et la présence de sites Natura 2000, dont le plus proche est à deux kilomètres.

Diapositive suivante. On va rentrer dans les principaux effets associés qui sont étudiés et partir sur les quatre thématiques que vous allez aborder ce soir. On est allé tout à l'heure sur un point de vue qui nous permettait de voir justement la qualité et la richesse paysagère du territoire. Pour nous, au plus proche du site, il est indispensable d'implanter des bâtiments qui s'intègrent dans l'environnement visuel. Et pour

chacune des thématiques, il est nécessaire de distinguer deux phases. La phase chantier de la phase d'exploitation, où les contraintes et les impacts potentiels ne sont pas les mêmes.

En phase chantier, à titre d'exemple, c'est limiter la présence d'équipements de grande hauteur, de gérer au mieux, pour les limiter, les stocks de matériaux, par exemple, de déblais et de remblais. Maintenir bien sûr un chantier propre et ordonné, en conservant au maximum la végétation existante qui constitue un mur végétal, au niveau visuel. Et puis assurer également une pédagogie et une information - notamment par du panneautage, mais pas que - sur l'explication de ce chantier et de la prise en compte de cet environnement visuel. En phase d'exploitation - vous l'avez vu sur la carte qui vous était présentée, le plan qui vous était présenté - il y a des zones naturelles et il va s'agir de conserver au maximum ce masque naturel par des zones boisées en bordure, et d'anticiper des plantations en ayant le souci de rester sur des espèces locales adaptées au climat, et je dirais au climat actuel et au climat futur, puisqu'on voit qu'on est quand même dans une évolution certaine du climat sous les effets du changement climatique. Il va falloir. - et des études dédiées seront menées et on va se nourrir des échanges de ce soir en la matière, -mettre en œuvre une intégration paysagère optimisée et en matière d'architecture des bâtiments qui sont prévus, il est souhaité de limiter absolument la hauteur. Le bâtiment le plus haut, ce sera cet îlot central nucléaire qui aura une hauteur de 21 mètres au-dessus du sol et une partie enterrée. Les autres bâtiments ne dépasseront pas 8 mètres sur la parcelle.

Diapositive suivante et deuxième thématique qui sera discutée ce soir, ce que Carmen tout à l'heure, appelait la santé environnementale et la gestion des déchets. Il s'agit d'assurer la préservation du cadre et des conditions de vie locale, là encore en phase chantier et en phase d'exploitation. En phase chantier, c'est essayer au maximum d'avoir une gestion circulaire des déchets en les limitant au maximum et en ayant une gestion exemplaire de ces déchets là. Et sur la question des déblais-remblais, avoir le même souci. Limiter bien sûr tout ce qui est bruit, nuisances sonores, nuisances lumineuses également et préserver la santé, la qualité de l'air par exemple, en limitant l'émanation de la dispersion de poussière. Et bien sûr, garantir la prévention de la pollution des sols.

En phase d'exploitation, assurer une surveillance, un traitement en continu des effluents. De toute façon, si la phase d'exploitation est autorisée par les autorités, il y aura des seuils stricts et des contrôles et une surveillance en continu qu'il faudra justifier et communiquer. Limiter le trafic et organiser des transports adaptés, notamment pour les salariés, mais également les fournisseurs et sous-traitants qui viendront sur le site. Optimiser le bilan carbone et là aussi, limiter le bruit au niveau de l'exploitation, de l'installation et les nuisances lumineuses. Et toujours essayer au maximum de limiter cette production de déchets, d'en réutiliser au maximum et sinon de les évacuer vers des exutoires dédiés aux catégories de déchets.

Troisième thématique sur la diapositive suivante : l'écosystème et la biodiversité. À l'heure actuelle, dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, un inventaire faune-flore a permis - puisqu'il est en cours de finalisation, il avait été commencé en janvier 2025 - d'étudier la biodiversité sur le site pressenti pour l'implantation de cette installation. C'est une des premières étapes de cette étude d'impact environnemental et en phase d'exploitation, il va s'agir, par rapport aux espèces qui ont été identifiées, de surveiller finalement l'évolution de cet environnement et de transmettre également, dans un dialogue constant, ces données aux autorités compétentes, de la même façon que seront regardés et seront analysés les aspects sanitaires, toujours par des études et en lien continu avec les organismes compétents et, le cas échéant, entretenir et suivre des mesures compensatoires sur et hors du site. Vous avez trois photos d'espèces qui ont été recensées à titre d'exemple sur le territoire d'implantation.

Dernière diapositive sur la dernière thématique qui avait été abordée et discutée lors de la réunion de lancement à Beaumont-en-Véron, il y a quelques jours. Bien sûr, la question de la ressource en eau aujourd'hui pour l'ensemble de l'industrie française, qu'elle soit industrie pure ou nucléaire, est une préoccupation première. Il existe sur le territoire ce qu'on appelle un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui a des dispositions extrêmement contraignantes, notamment en période estivale, en matière de prélèvement d'eau. Et, je vous le disais tout à l'heure, sur toutes les incidences, en effet, c'est une obligation du Code de l'environnement d'appliquer la séquence Éviter, Réduire et Compenser ces incidences. Et donc on est contraint à avoir des orientations fortes en matière de sobriété énergétique.

En phase chantier, ça veut dire qu'on va essayer de recycler au maximum et d'utiliser des eaux traitées, par exemple des eaux traitées par la station d'épuration. On est en train d'analyser si on ne pourrait pas utiliser une partie de cette eau pour fabriquer du béton non nucléaire éventuellement, et puis pour d'autres

usages. Et sur les bâtiments non nucléaires - je vous ai évoqué des bâtiments de bureaux - de voir si on peut substituer l'utilisation du béton par, par exemple, des constructions en briques de terre crue. Sur la phase d'exploitation, sur la consommation en eau, on pense tout de suite au refroidissement que j'évoquais tout à l'heure. C'est pour ça qu'aujourd'hui, à la lumière des échanges qu'on a pu déjà avoir en début de débat public et du dialogue avec les autorités, *newcleo* s'oriente plutôt sur un refroidissement à sec du condenseur. Et de la même façon, en phase d'exploitation, on a besoin d'eau, notamment d'eau déminéralisée, pour la piscine, pour le circuit secondaire, et on va essayer d'aller réutiliser de l'eau de la station d'épuration pour limiter le prélèvement dans la ressource naturelle. Voilà brossé rapidement les quatre thématiques sur lesquelles vous allez échanger, travailler et débattre tout à l'heure, et on pourra poursuivre à la lumière de vos propositions et de vos réactions. Je vous remercie.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup. Donc on va commencer le travail par table. Donc peut être que vous pouvez vous présenter entre vous le temps qu'on vous donne les supports et la thématique qui a été tirée au sort. Voilà, donc chacun traitera deux thématiques. On est parti, Vous pouvez faire un petit tour de table en attendant.

[Travail en atelier : 40mn environ]

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Pardon. Excusez-moi de vous interrompre. Il y a toujours un exercice de frustration quand on est autour d'une table. Et puis après, de nouveau des exercices de frustration quand on est en plénière et qu'on ne peut pas poser toutes ses questions, il est temps de changer de table. Peut-être que les facilitatrices et facilitateurs peuvent se lever pour dire quelle thématique est à leur table, et vous pouvez changer vers une thématique qui vous intéresse. Donc Dominique, Anne, Nathalie, François, Laurent, Nathan, levez-vous, prenez votre place et voilà... On y va, sinon il n'y aura pas le temps. Et prenez bien vos verres. Donc ici, à la table de Dominique numéro 5, ce sera la question de l'eau.

Alors là, on a la table, on a une table santé environnementale juste à côté. Santé environnementale ici. Table numéro 2 : Santé environnementale. Table 1 : Questions paysagères. Table 3 : Biodiversité. Table 4 : l'Eau. Table 5 : l'Eau. Table 6 : Ecosystèmes et biodiversité. Table 8 : Paysages et table 7. Nous sommes sur la santé environnementale aussi ? Nathan, j'ai besoin que tu te lèves... Table 7 Santé environnementale. Table 7. Alors oui. Oh, vous venez de l'eau ? Bah voilà, là vous avez l'eau après. Ecosystèmes et biodiversité. Santé environnementale, questions paysagères. Mais vous en venez. Voilà. Est-ce que je répète les tables ? Oui. La table numéro 1 ici, c'est la question paysagère. La table numéro 2 ici : Santé environnementale. Et il y a une autre table là-bas. La table numéro 7, qui est également santé environnementale... Les deux en général, tout comme dans la biodiversité finalement. Parfois l'homme est inclus, mais on est sur la question des effluents, des rejets, etc... Table 3 Environnement et biodiversité. Vous venez de le faire. Ecosystèmes et biodiversité. La table 7, c'est : Santé environnementale. Vous c'était Santé environnementale. Eau ! Vous voulez ?

[Suite du travail en atelier : 30mn environ]

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Alors je vais me faire gronder par celles et ceux qui ont qui ont l'oreille sensible : Le temps est fini, Je répète est-ce que tout le monde m'entend bien ? Est-ce que toutes les personnes qui m'entendent peuvent lever leur bras ? Voilà... Allez s'il vous plaît. Oh vous êtes gentil, C'est bien. Merci. Alors là, pour l'instant c'est fini. C'est un peu frustrant, mais après, s'il n'y a pas de temps de questions-réponses avec la maîtrise d'ouvrage, ce sera aussi frustrant selon vous... Et pour la maîtrise d'ouvrage qui veut vous répondre. Donc, on va passer au temps de restitution. Qui veut commencer à restituer ? Qui est à l'aise pour restituer du

coup, le travail qui a été fait aux tables ? Qui veut commencer ? Eh ben voilà, c'est Rémy qui va commencer. Il faut exposer ton sujet, il faut exposer votre sujet. Ah bah voilà.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Merci donc. Donc sur cette table, on s'occupait de la thématique Santé-environnement. Alors, il y a énormément de choses qui se sont dites durant ces deux moments. Alors nos remarques : je pense que le mieux c'est de commencer par les remarques, nos questions, puisqu'on a restitué, mais il y a beaucoup de choses aussi... Alors je vais essayer d'être le plus concis possible. Sur la santé, ce qui a interpellé, c'est quels sont les risques de l'utilisation au plomb dans ce process vis-à-vis des habitants. Donc le risque de l'utilisation du plomb pour les habitants. Ensuite, la zone d'implantation, qui est considérée proche des habitants, est également en zone humide. C'est une remarque qui interpelle. La technologie au plomb aussi est mise en avant. En effet, ce qui est dit, c'est que cette technologie a été abandonnée dans tous les pays qui se sont essayés à cette technologie. Et pourquoi *newcleo* la reprend ici à Chinon ? Les conséquences sur les habitants et les travailleurs liées à toutes les valeurs... les vapeurs qui seront émises, les poussières et les rejets. Donc, d'une manière générale, toutes les conséquences pour les habitants et les salariés de l'entreprise. Le bruit aussi a été mis en avant avec les ventilateurs, les turbines, etc. L'impact du projet sur évidemment les habitants les plus proches. Et également les infrastructures. Alors, on l'a regroupé dans la thématique environnement : le projet va induire forcément des aménagements routiers, des ponts, des ronds-points et donc forcément sur une prise... une prise des terrains, sur le domaine naturel et donc une dégradation de l'environnement sur le milieu naturel.

Les questions. Les questions sont aussi très nombreuses.... Alors les vapeurs. Oui. Alors toute la thématique liée à la technologie au plomb, sur les vapeurs, sera-t-il nécessaire de remplacer le plomb à certains moments du fonctionnement du réacteur ? et la périodicité, si tel était le cas. Le renouvellement du plomb et les mesures de sécurité qui sont liées. Également, si le plomb, il est nécessaire de l'extraire tout ou partiellement sans retraitement, considérant que le plomb est un produit, une matière particulièrement toxique et volatile.... Oui, alors je l'ai déjà dit, mais le questionnement, c'est lié à toute l'utilisation des effluents nécessaires à l'exploitation et à l'exploitation et à la fabrication et la maintenance du réacteur.

Une question : comment sont gérés les incidents ? Donc on a une réponse partielle de l'ASNR sur le sujet. Le refroidissement. Alors, une question un peu annexe, compte tenu que s'il y a nécessité de refroidir le réacteur à l'eau, quelle température de rejet... les rejets, à quelle température, les rejets dans la nature seront... de quel niveau seront-ils ? Voilà. Et ensuite, une dernière question comment seront réalisés le suivi des salariés de *newcleo* ? Alors les salariés des ART ? Des ATR...pour les spécialistes et de la population ? Alors le dernier sujet qui a retenu l'attention des deux groupes sur l'environnement, la restitution, donc, c'est la transparence. Des questionnements sur la transparence des rejets et des déchets, donc un certain scepticisme sur cette transparence.

Le projet est situé en zone humide, ça je l'ai déjà dit et effectivement ça interpelle. Et donc on a eu à la table des spécialistes de géologie, puisque on m'a fait remarquer que la couche du cénomaniens est affluente et effleurant la surface de la terre, du sol...

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Je crois qu'il faut arrêter...

M. Rémy COUCHON - CPDP

C'est vrai ? Oui, bon, je suis complètement frustré.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Ben oui, ben oui, il n'y a pas que les participants et les participantes qui sont frustrés. Si tu veux, en un mot sur cette couche géologique. Et puis après, il y a la santé environnementale, en 30 secondes, il y a beaucoup de choses qui vont se recouper sur toutes les tables. Et bravo Rémy, parce que c'est difficile d'être le premier à passer à la restitution.

M. Rémi COUCHON - CPDP

Voilà, donc je finis simplement sur cette notion géologique. La zone est vraiment très sensible vis à vis de la pollution de la nappe. Voilà j'en termine.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup Rémy. Merci à celles et ceux qui ont travaillé sur la santé environnementale. Nathan, Tu veux rajouter des éléments ? Rajouter dans ce processus d'incrémentation...

M. Nathan DUPONT - Rapporteur

Bien sûr. Déjà, merci à tous ceux qui ont participé à ma table. Concernant sur le plomb... sur le plomb, je rajouterai du coup sur ce qu'on disait lorsque le plomb est évaporé par la centrale, quels sont les processus qui vont être mis en place ? Et je rajouterai aussi la question de ce qu'on a vu sur la visite de site que c'était un terrain avec des risques sismiques...

...Vis-à-vis des risques sismiques. Sur la question de la prévention des risques pour les habitants : est-ce qu'une entreprise privée nouvelle a-t-elle les mêmes contraintes et les mêmes préoccupations qu'une entreprise standard EDF ? Il y a eu, là, c'était un avis parce qu'on a vu des exemples de privatisation qui se passent mal. Est-ce que ça se passera... est-ce qu'il y aura les mêmes conséquences ? Je rajouterai sur la question de... Le choix du site qui n'a pas été dit sur : pourquoi ne pas avoir choisi une friche industrielle ou racheté un terrain à EDF, pour éviter de prendre un terrain qui est aujourd'hui une zone humide. Sur la question des rejets de chaleur, de bruit, je ne vais pas redire ce qui a été dit. Mais il y avait aussi la question de la poussière qui a été mise en avant en phase chantier, en phase d'exploitation et pendant le démantèlement. Je rajouterai juste un avis qui a été partagé globalement très rapidement, que vis-à-vis de la santé et vis-à-vis du projet au global, pourquoi ne pas - enfin là ça serait plutôt pour les élus - pourquoi ne pas avoir voté localement sur la décision du projet ?

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup à la deuxième table, pour tous ces ajouts. Est-ce que la question paysagère veut prendre la parole ? Les tables sur la question paysagère, il y en a deux, il n'y en a plus qu'une. Nickel. Il n'y aura pas d'ajout comme ça.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Le micro... Un seul me suffira. Bon, réunion de travail très riche. Alors je demande par avance l'indulgence de tous ceux qui ont exprimé leur avis sur le sujet du paysage. Ça a un peu débordé parce que le paysage, c'est difficile de ne traiter que du paysage, on parle tout de suite de l'eau, etc.

Je veux restituer un certain nombre de choses que j'ai notées. Alors, remarques d'une façon générale sur, disons, l'attitude qui est celle des maîtres d'ouvrage en général, qui tiennent un discours souvent rassurant : On va s'occuper le mieux possible des choses, on va, on va éviter, etc. Donc, c'est un discours qui est souvent entendu, ce n'est pas propre à nucléo. Et donc ça a été quand même relevé avec un questionnement disant : Bon, le risque, c'est que les problèmes paysagers soient réglés par des astuces, - donc, c'est le terme qui a été utilisé, j'espère que je le restitue correctement.

Alors, sur les questions, plusieurs questions sur le refroidissement à l'air. Il y a un point qui a été soulevé que je trouve intéressant, c'est que le paysage n'est pas seulement les arbres, les vues, etc. il y a aussi le paysage sonore et donc le fait que la solution de refroidissement à l'air serait privilégiée par *newcleo* soulève des questions, et notamment : est-ce qu'on peut anticiper le bruit qu'une installation comme celle-là ferait ? Quel serait l'effet cumulatif avec les propres réfrigérants de la centrale EDF. Est-ce qu'il y aura un effet, un effet cumulatif ? C'est une question. Et quelles sont les conséquences sur le voisinage et à quelle distance ? Autre interrogation : est-ce que le refroidisseur en l'air - donc on va réchauffer de l'air - est-ce que ça aura un effet sur la végétation ou non ? Question posée. Réponse attendue peut être un jour, plus tard, en tous cas lorsque les études environnementales auront été faites.

Autre question au maître d'ouvrage : est-ce que le maître d'ouvrage a la volonté de s'impliquer au-delà de ses strictes obligations réglementaires ? La réglementation impose un certain nombre de choses et sur beaucoup de sujets, l'intégration paysagère et d'autres questions d'ordre d'aménagement du territoire, est-ce que le maître d'ouvrage ira au-delà ? Et notamment, il y a les questions d'intégration paysagère et de contraintes architecturales : est-ce qu'il y aura un effort architectural sur les constructions qui sont prévues.

Alors sur des remarques. Restituer... Enfin, je ne sais pas si j'ai vraiment bien réalisé l'exercice... Il y a une remarque qui a été faite : Bon, finalement, si on regarde la production ou la puissance des installations prévues, rapportées à la surface pour le projet de *newcleo*, si on rapporte ça, le même ratio avec ce que produit la centrale EDF à côté, la remarque c'est que le terrain, enfin l'espace, n'est pas très bien utilisé, c'est-à-dire qu'on aurait 16 hectares pour produire pour une puissance de 30 mégawatts, alors que la centrale électrique d'EDF - alors il y a des chiffres qui ont circulé, ils ne sont pas très sûrs, j'ai entendu 150, 200 hectares pour 3,6 gigawatts - donc, le ratio est quand même plutôt en défaveur du projet de *newcleo*. Bon, je vous restitue cette remarque qui a été soulevée.

Il y a une remarque qui a été aussi formulée sur le deuxième groupe qui est venu, c'est le fait que, dans l'aménagement du territoire - alors, ça, ça dépasse le seul, le seul projet *newcleo*, enfin *newcleo* vient à un moment donné dans la vie du territoire - mais l'impression qu'on juxtapose des projets les uns à côté des autres sans avoir une vision d'ensemble. Voilà. Et puis donc beaucoup de questions et d'interférences qui ont été signalées entre la problématique paysagère et celle de l'aménagement du territoire. Donc, j'ai renvoyé mes interlocuteurs aux réunions qui auront lieu prochainement sur cette thématique là. Mais la question, il y a un projet de centrale, mais à côté de la centrale, il y aura des maisons, des logements qu'il faudra construire, ce sera un effet paysager induit, et donc il a été signalé que, à proximité, il y a un village qui est classé près de Savigny-en-Véron. Voilà.

Par contre, peu d'inquiétude, peu de remarques sur l'aspect, l'aspect paysager. L'impact paysager est plutôt vu comme un problème de proximité plutôt qu'un problème à plus long terme. La question de la vue éventuelle de Candes-Saint-Martin ne soulève apparemment pas d'inquiétude particulière parce que, à première vue, mais il faudra quand même que le maître d'ouvrage apporte des éléments là-dessus. Il a été estimé que les rideaux d'arbres, les paysages, la végétation qui sera à proximité du projet de *newcleo* risque de masquer, masquerait probablement les installations prévues. Mais ceci est à confirmer. Lorsqu'on a fait la visite à Candes-Saint-Martin, la question a été posée à *newcleo* de faire un montage photographique pour essayer de voir ce que ça pourrait donner. Voilà, j'en ai terminé. C'est un peu décousu, je m'en excuse. Ce n'est pas très facile de restituer un travail de cette façon, mais je crois que c'est Léo qui prend la suite sur cette thématique. A toi.

M. Léo PRINTEMPS - Rapporteur

Merci beaucoup. Moi j'étais sur cette première table qui a travaillé sur les aspects paysagers et après j'ai transféré les questions qu'on a pu avoir et les remarques sur la deuxième table qui est juste ici, la table 8. Sur les quelques remarques qu'on a pu faire, il y a l'idée que le paysage, c'est quelque chose qui est lié à l'économie, et l'économie du territoire et notamment le tourisme. On a eu d'autres remarques sur le... vu qu'on parlait de paysage, on parlait aussi de compensation. Pour nous, le terme de compensation, c'est quelque chose qui faisait débat. J'ai noté qu'on ne déménage pas un écosystème - c'est-ce qui a pu être dit à ma table à un moment - qu'il y a des sensibilités environnementales locales, c'est-à-dire qu'on a un fleuve, un parc naturel régional, on a un classement UNESCO et tous ces facteurs ont incité les membres de ma table à se poser la question : pourquoi ce site avait été choisi ?

Encore sur une remarque qui avait nous... la remarque sur l'aspect paysager, c'était la laideur de peut-être justement d'un projet qui pourrait voir le jour ou non, et de savoir si le béton qui est, on l'imagine, obligatoire pour la partie réacteur, est-ce que ce béton est obligatoire pour les autres parties de ce projet avec les parkings, les bâtiments du tertiaire ? Comment rendre le projet plus beau si le projet doit exister ? Et il y a aussi une question de laideur sur les véhicules qui vont devoir venir ou non. Si on a de nombreuses voitures qui viennent sur le projet, comment ça va être géré ? Il y a eu également un scepticisme, une remarque du groupe sur la disponibilité d'un budget pour prendre en compte cette question paysagère. C'était dans la dernière table, il y a eu cette question-là. Et enfin, on a également parlé de la question du refroidissement à air et à eau. Ça n'aura pas du tout les mêmes influences, que le projet soit refroidi avec de l'air ou de l'eau. Qu'est-ce que ça implique ? Voilà, merci beaucoup. Je suis désolé si j'ai écourté...

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Et peut-être juste un point qui a été aussi ajouté à la table, c'est le paysage de l'invisible. Donc en fait l'évolution du milieu, l'érosion, donc cet impact paysager, on le voit visuellement, mais qu'est-ce qu'il en est de cet impact paysager invisible ? La question de l'eau peut être à nous, Dominique ?

Mme Anne LAPORTE - CPDP

OK. Merci. Donc, je voudrais d'abord remercier tous les participants à cette table qui... il y avait beaucoup de gens assez pointus, donc c'était un très bon niveau, et j'espère que justement je ne vais pas, je ne vais pas, comment dire, réduire leurs apports. Donc en fait, on a résumé des questions, des questions sur l'eau. Alors la première question, c'est sur les usages, donc les différents usages de l'eau. Donc le process, la piscine - ce n'est pas dans l'ordre d'importance. La transformation du MOX justement, du MOX REP en MOX RNR et donc en fait l'analyse du cycle de l'eau pour toutes ces transformations. Le refroidissement pour faire le béton, les bassins de stockage. Donc il y a une première question sur quels sont tous les usages de l'eau dans le cadre de ces projets ? Une deuxième question sur les différentes provenances de cette eau et les quantités. Donc c'est vrai que c'est différent de... et donc du coup, par exemple, de façon très technique, quel débit d'eau sera prélevé ? Parce qu'en fonction de la provenance dans la Loire ou la Vienne, on ne pourra pas prendre les mêmes, les mêmes quantités d'eau. Et aussi donc comment tout ça s'inscrit dans la question du changement climatique et de répartition des usages, des autres usages de l'eau dans le cadre de la vie, de la vie des citoyens.

On a abordé une question qui est un petit peu limite avec la question de santé-environnement, qui est la contamination de la nappe et la contamination de la zone humide, notamment du fait, par exemple, du plomb, notamment le plomb ou la radioactivité, à partir notamment de la piscine ou des adjuvants qu'on va mettre dans des circuits d'eau secondaires. Il y a eu une ou deux questions un peu plus techniques sur l'eau déminéralisée : est-ce qu'il y aura une station sur place ou est-ce qu'on apportera cette eau déminéralisée ? Et une autre question aussi sur la question du laboratoire pour l'analyse, pour les analyses, est-ce que ce sera un laboratoire intégré dans la structure ?

Il y a une question sur : est-ce qu'il y a en cours des études hydrologiques ou est-ce qu'elles vont être menées ? Notamment par rapport à tous les travaux qui vont se tenir et qui vont avoir un impact sur l'eau. Et enfin, une question qui a déjà été abordée pendant la visite, qui est d'avoir des cartes précises des zones humides, puisque donc il est possible que le réacteur soit implanté vraiment sur des zones humides, localement, et donc ça, ça provoque un certain nombre de problèmes, si on creuse 20 mètres dans une nappe humide. Et il y a tout un... sur le plan de la physique, il y a tout un tas de phénomènes qui sont très ennuyeux par rapport à ça. Donc il y a eu la proposition de publier ces cartes de la zone humide et des constructions du réacteur. Donc voilà, c'est très attendu

En termes de remarques, il y a une remarque sur l'usage de l'eau de la station d'épuration. En fait, pourquoi utiliser cette eau et surtout pourquoi l'appeler recyclage ? Car en fait, cette eau ne retournera pas au milieu naturel. Donc voilà, c'est une question qui a été discutée et notamment du coup, du risque d'assèchement du bocage. Enfin, une autre remarque, c'est sur... globalement, c'est un peu ce qu'on a dit, c'est le manque de chiffres, donc avec un sentiment qu'on travaille beaucoup sur des intentions mais que pour le moment les choses ne sont pas encore quantifiées. Voilà. Dominique ? Peut-être tu veux compléter ?

Mme Dominique GANIAGE - Rapporteure

Pardon, Je vais peut-être compléter sur deux ou trois points les deux tables qu'on a animées sur la question de l'eau, vraiment, insistent énormément sur le caractère crucial de cet enjeu, à la fois sur la consommation d'eau qui est une ressource rare, à la fois si on la prélève sur la Loire, qui a des périodes d'étiage de plus en plus importantes, ou si on la prélève sur les nappes qui ont un système... qui sont très peu disponibles et qui présentent un système hydrogéologique complexe. Beaucoup de questions ont été posées sur les impacts sur la qualité de l'eau, le traitement des rejets, les modes de rétention, ou non, des eaux avant rejet, le lieu des rejets et la qualité de l'eau au moment où elle est rejetée, que ce soit sur ses aspects chimiques, radioactifs, ou sur sa température.

Avec une question aussi qui était posée sur la période, soit des périodes de recharge du réacteur, soit des périodes de maintenance, soit... sur les périodes incidentelles ou accidentelles ou les consommations d'eau risquent d'être beaucoup plus importantes, et les effets et les impacts en termes de rejets également. Une dernière question a été également évoquée, qui concernait la prise en compte - ou non - par le porteur du projet des impacts indirects, c'est-à-dire ceux liés aux personnes travaillant sur le chantier et aux familles pendant la phase d'exploitation. Voilà l'essentiel de ce qu'on peut ajouter avec une question aussi : est-ce qu'il y aura une valorisation de la chaleur industrielle et de l'eau en limitant les impacts thermiques ?

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci. Donc nous aussi nous étions sur les enjeux sur l'eau. Donc beaucoup de choses ont été indiquées. Peut-être un petit point sur le changement climatique. Donc l'un des points qui a été soulevé, c'est finalement, s'il y a de la sécheresse, est-ce que ça aurait un impact sur la production par rapport aux réacteurs nucléaires à neutrons rapides ? Donc la question de la sécheresse et de la production. Également, sur la question finalement, de la construction de ce projet, donc ça induirait une artificialisation du sol. Et donc qu'est-ce qu'il en serait au niveau de l'infiltration de l'eau ? Donc ce point-là aussi a été débattu. Également, en cas de problème d'eau, une pollution accidentelle par exemple, mais qui va informer et dans quels délais ? Donc là aussi, il y avait une préoccupation forte sur ce point. Et sur les études hydrologiques : Quelle est la durée pour mener ces études ? Également, il était indiqué notamment à la table que ces études prenaient du temps. Donc, comment ces études sont faites, par rapport à quels éléments et sur quelle durée ? Voilà un petit peu les points. Donc nous aussi, ça a été très riche et je remercie beaucoup la table.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Merci. Dernier sujet, dernière thématique travaillée aujourd'hui et présentée tout à l'heure par *newcleo* la question de la biodiversité et des écosystèmes. Par-delà la... Je me lève aussi... Par-delà le positionnement des personnes à l'égard du projet ou du nucléaire tout court, qui est varié, il y a vraiment cette question, comme ça a été abordé, du choix du lieu d'implantation du projet, donc à l'intérieur d'un PNR et à proximité des bords de Loire, classés UNESCO, à proximité d'une zone humide, etc. Comme cela a été dit. Les deux groupes se sont concentrés sur la question de la compensation, qui a été portée d'abord par le premier groupe et approfondi par la seconde. La question qui est posée à la maîtrise d'ouvrage est : jusqu'où ira-t-on dans la séquence ERC ? Si on va jusqu'à la compensation, est-ce qu'il est vraiment possible de compenser ? Est-ce qu'on peut créer des gains de biodiversité ?

Ça, ce sont quelques-unes des questions qui ont été posées vraiment autour de la compensation. Cette compensation, elle est liée aussi à des remarques qui ont été faites sur les impacts du projet, les impacts du projet de manière directe et indirecte. De nouveau, dans quel périmètre ? Par-delà l'emprise du bâti. Quel est le périmètre des impacts en termes lumineux, en termes de bruit, en termes d'effluents et d'air avec les vents et en termes d'eau ? Et qu'est-ce que ça aurait comme impacts, notamment chez les amphibiens, l'avifaune et des plantes régionales dont je ne me souviens plus du nom... en termes de flore. Et puis je pense que quasiment tous les autres sujets ont été abordés.

Il y avait un dernier sujet assez spécifique, qui était au niveau de de l'emprise du bâti. On avait vu qu'il y avait pendant votre visite des zones qui ne seraient pas construites, qui seraient laissées vertes. Quelle politique serait faite d'un point de vue phyto et quelles seraient les espèces qui seraient proposées sur ces espaces ? Voilà, ils ont dit plein d'autres choses, mais qui ont déjà été dites par tous les autres, et j'espère que je ne vous trahis pas trop. Et merci. OK super. François ?

M. François BESNUS - CPDP

Merci Carmen. Alors tout ce que tu as dit et restitué a été effectivement dit aussi sur cette table. Avec quelquefois des précisions. Donc, par exemple, les questions d'impact, de bruit et de la lumière en particulier, a été soulevé par rapport à ce qu'on appelle la trame noire, c'est-à-dire les espèces nocturnes, qui a l'air d'être ici un sujet particulier et sur lesquelles les municipalités comme Avoine, Beaumont, etc. se sont concertées pour avoir des mesures de protection. Une des questions, c'est : qu'est-ce que va faire *newcleo* par rapport à ces prescriptions ? Et en corollaire d'ailleurs, même si EDF n'est pas là, il est demandé un éclairage sur : est-ce que c'est aussi appliqué aux industries, notamment nucléaires sur place,

Je dirais que la compensation a été aussi quelque chose de très important. Et au-delà de ce que tu as dit, la question est soulevée aussi des crédits de compensation, c'est-à-dire la monétisation - comme les crédits carbone - qui apparemment pourrait aujourd'hui s'appliquer à la biodiversité. Dernier point, toutes les autres choses ayant été dites, une demande de savoir déjà s'il va y avoir des études environnementales et des résultats ou en tout cas... ou des précisions sur les pistes, sur les réflexions en termes de protection environnementale qui vont être apportées dans le cadre du débat, sachant que, pour l'instant, il n'y a pas d'études, il n'y a pas d'études sur la table. Donc qu'est-ce que qu'est-ce que *newcleo* peut fournir en termes d'études et avec si possible, éviter... On a bien compris qu'il y aurait des gestions exemplaire des écosystèmes, etc. Mais ce type de terminologie, le public aimerait bien savoir ce qu'il y a derrière. C'est à dire privilégier les données, si possible chiffrées, d'ailleurs, les précisions par rapport à ces affirmations, dont on espère qu'elles seront suivies, mais les gens veulent du concret. Voilà.

Les questions sur la nappe aussi ont été ont été posées de la même manière en interaction avec les écosystèmes et savoir si les rejets et le fonctionnement du réacteur, quelles dispositions de compensation de l'atteinte aux écosystèmes en cas de rejet seraient prévues s'il y en a. Voilà, j'en termine là.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Super ! Merci à toutes et à tous. Voilà *newcleo* qui a pris des notes et qui va revenir pour réagir. Peut-être pas sur l'ensemble des questions, mais peut en cinq et dix minutes les questions principales. On avait une question très précise : Quel est votre bureau d'études en termes d'études environnementales ? Voilà, ça c'est très précis... Et il y aura aussi d'autres questions pour les intervenants et intervenantes qui peuvent répondre et contribuer. Et après, on passera un temps de questions-réponses. Laurent ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Oui, quelques... Jusqu'à épuisement des troupes. Il est déjà 21 h.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Quelques questions sur les thématiques ?

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - Animatrice

Oui. Ou alors voilà, très vite avec du concret.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Allez c'est parti ! Merci déjà pour la richesse de tout ce qui a été travaillé dans les quatre tables thématiques. Peut-être qu'il y avait une question sur le bureau d'études qui est en charge de l'étude d'impact environnemental et qui a travaillé sur l'inventaire faune-flore qui se termine. Donc, je te laisse te présenter.

[02:29:25.460] - M. Thomas CHESNAY – BE Actierra

Bonjour à tous. Du coup moi c'est Thomas Chesnay et je viens du bureau d'étude Actierra. Donc on est basé à Joué-lès-Tours. Donc c'est assez local et ce qui nous permet d'avoir quand même une bonne connaissance du secteur, sur les enjeux écologiques notamment. Et donc c'est nous qui avons procédé à l'ensemble des expertises biodiversité.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors, j'ai bien sûr, comme mes collègues, donc, vous avez différents experts, directeur du projet Réacteur et puis différents experts thématiques qui vont m'aider à répondre à quelques-unes de vos questions. Donc, il y avait sur les tables rondes qui ont traité de santé environnementale, il y avait la question du risque sur l'utilisation du plomb. Alors, peut-être qu'on n'a pas été suffisamment clair lors de la réunion de lancement : le plomb est complètement enfermé dans la cuve du réacteur. Il arrive sous forme de lingots, donc en état solide. Il est mis à l'état liquide dans la cuve et il est enfermé dans la cuve durant la vie du réacteur. Donc il n'y a pas d'émanation de plomb. Bien sûr, le plomb a une température d'ébullition très haute qui confère des conditions de sûreté optimales, et c'est pour ça que cette technologie a été choisie. Une température de vaporisation comme différentes substances, mais le ciel de pile est sous pression et donc il n'y a pas de risque d'émanations de vapeur. Ça c'était sur la première question est-ce que tu veux compléter ou est-ce que... [*question inaudible en salle*] Alors changement de combustible... Samuel.

M. Samuel BARBIER - newcleo

Le plomb reste bien dans la cuve pendant toute la durée d'exploitation. Au moment du chargement du combustible, on a un accès direct par le dessus. On va venir extraire un assemblage et le remplacer par un assemblage neuf. Le plomb étant liquide, ayant des propriétés relativement proches de l'eau et ayant un design qui évite les zones de rétention, il n'y a pas de plomb qui sort à chaque déchargement de combustible, si ce n'est des traces résiduelles. Le plomb ensuite se solidifie à partir du moment où on sort de l'environnement de la cuve. [*Question hors micro en salle*]

M. Geoffrey GERMA - newcleo

Je voulais juste apporter un complément sur cette partie. Quand on va retirer le combustible, on doit maintenir le confinement. Donc on aura une hotte de manutention qui maintiendra le confinement. Donc, à aucun moment le plomb ne peut sortir parce qu'on maintient ce confinement avec une hotte qui est sur le dessus. Donc, il n'y a pas d'accès à l'air libre pour le plomb.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y avait une question... dans le micro pour que ce soit...

Participant

Oui. Ce qui m'interpelle, c'est quand vous dites que le plomb va rester à vie dans la cuve, sachant qu'en plus vous allez utiliser un combustible nouveau, je veux dire, vous êtes toujours... une rupture de gaine, un crayon qui fuit et des produits de fission qui partent dans le plomb. Donc on ne peut pas dire que votre plomb va s'activer. Et je pense que vis à vis du rayonnement par rapport aux interventions humaines, je pense qu'on ne peut pas dire que votre plomb, il va rester à vie quoi.

M. Geoffrey GERMA - newcleo

Alors si, il va rester à vie pour... [Question hors micro]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Attendez ça oui, c'était une première question. On peut poser une autre question ?

M. Geoffrey GERMA - newcleo

Je réponds à la question. En fait, le plomb, il est utilisé de manière générale dans l'industrie nucléaire pour se protéger des radiations. Donc en fait, il a aussi cet effet qui est... certes avoir d'être activé et avoir de la contamination en interne, mais il est tellement massif qu'il va aussi protéger. Et en plus on a un système d'épuration qui sera au-dessus, qui va récupérer tous ses composants activés tout le long de la vie et qu'on va le nettoyer tout au long de la vie. On ne l'enlève pas, mais on le nettoie...

[Question hors micro en salle]

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors non, dans le dossier des maîtres d'ouvrage qui était en distribution, le dossier de 200 pages, je crois que c'est la figure 35 ou 65 dans le chapitre sur les caractéristiques, vous avez justement la phase de déchargement avec des plans en coupe, avec la hotte d'accostage, etc. Donc, je vous invite à consulter le gros dossier, pas la plaquette que regarde Madame de 20 pages, mais le dossier de 200 pages. Donc, sur le plomb, effectivement, il y avait cette question du remplacement, donc on y a répondu. Le plomb ne sera pas remplacé sur les 60 ans d'exploitation. Il y avait la question de la réutilisation, ce qu'envisagerait newcleo, éventuellement sous réserve de l'autorisation, par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection - que je cherche du regard mais que je ne vois... que je vois qui est ici. Pour l'instant, il n'est pas possible de le réutiliser à la fin de l'exploitation, mais c'est-ce que newcleo souhaiterait faire, sous réserve d'autorisation, pour le recycler pour d'autres réacteurs et éviter qu'il soit considéré comme un déchet.

Sur cette question santé environnementale, j'avais noté plusieurs choses. Il y avait le suivi sanitaire pour la population et le suivi des salariés également. Donc, tout à l'heure, en introduction, je le disais, il y a bien sûr des études sanitaires régulières qui seront réalisées en lien avec les autorités, pour ce qui est de la mesure d'un impact éventuel à l'extérieur du site, comme cela se fait pour toutes les centrales nucléaires d'ailleurs, et pour le suivi de la santé des salariés, c'est une obligation de toute façon pour l'exploitant d'avoir le suivi de ses salariés, de faire appel à un suivi de la médecine du travail. Et tout ceci est contrôlé par les autorités compétentes dont l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Sur les rejets... Il y avait des questions sur les rejets. Il y avait une question sur les rejets sur l'eau. On nous a dit : mais est-ce qu'il y a des effluents ou pas finalement ? Il y aura des effluents aqueux, notamment liés à des phases de maintenance par exemple. Mais il n'y aura pas de rejets d'effluents liquides dans l'environnement. Les effluents liquides seront entreposés. Et je crois que quelqu'un disait : Mais c'est entreposé comment ? Je crois que c'est François Besnus qui a répercuté cette question. Il y aura des cuves d'entreposage de ces effluents, dans l'attente d'un traitement sur des installations, qui sont dédiées en France pour le traitement des effluents liquides radioactifs. Est-ce que vous voulez que je continue Monsieur Pavard sur la partie santé-environnement ou est-ce que je change de thématique ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Continuez sur une autre thématique. Le bruit ? Oui pourquoi pas ?

M. Frédéric BAEY - newcleo

Donc il y avait des questions par rapport au bruit. Donc ça va être pleinement intégré dans l'étude d'impact. Il y a un déroulement en trois phases. La première phase, c'est lors de l'état initial, on va aller faire des mesures de l'environnement actuel sans newcleo, chez les plus proches habitants. Donc pour avoir les niveaux de bruit ambiant. Ensuite, nous, on va faire mouliner nos chiffres par rapport à toutes les machines tournantes et bruyantes qu'on a sur notre site. Et à la fin, ça va nous faire une carte de modélisation du « panache de bruit », on va dire, par rapport aux vents dominants. Et suite à ça, donc, ça sera écrit dans les textes que produira l'administration, on sera tenu de réaliser des mesures acoustiques de manière périodique, à minima tous les trois ans, pour venir confirmer ce qu'on avait modélisé initialement.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur la thématique concernant l'intégration paysagère. Donc j'ai noté pas mal de choses. Il y avait la question sur : aller au-delà des obligations strictement réglementaires et faire appel à avoir un effort architectural particulier. Rémi Brulurut l'a dit ce matin lors de la visite, effectivement, on a prévu de faire appel à des cabinets d'architecture pour travailler cette intégration paysagère. Ce n'est pas un vœu pieux ou un dialogue rassurant, pour reprendre des termes qui ont été employés. Déjà, l'intégration paysagère est une obligation réglementaire à laquelle on doit se conformer, et on veut aller le plus loin possible en maintenant, on l'a dit, des espaces boisés au maximum sur le site pour avoir ces murs végétaux de protection visuelle, mais en allant au-delà - je le disais tout à l'heure - en travaillant sur des matériaux de construction plus intégrés, notamment sur les bâtiments administratifs - je crois que la question a été posée de l'utilisation du béton ou pas partout. Et sur le coût associé, le budget, oui, il y aura un budget. Alors vous dire exactement quelle sera la somme dédiée, c'est compliqué à ce jour, mais en tous les cas, tout ce qui est dit là aujourd'hui et jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation environnementale permettra d'optimiser cette intégration paysagère.

Il y avait la question des véhicules. J'avais noté les modes de transport. Alors, effectivement, sur les salariés, on a dit qu'il y avait 1 000 personnes en phase chantier et 300 personnes estimées en phase d'exploitation. Savoir que oui, effectivement, il y aura des véhicules associés à la mobilité de ces salariés, vous l'avez vue à proximité du site, pour ceux qui le connaissent et qui sont venus cet après-midi, on a une piste cyclable qu'on pourrait rallonger qui permettra d'avoir des modes doux. Il y aura des navettes qui seront mises en place, du transport en commun, on favorisera le covoiturage. Vous évoquiez sur la partie véhicule les zones de parking, avec le fait que ça artificialisait énormément le site. Rémi Brulurut le citait tout à l'heure et je vous montrais les zones de parking : on essaiera d'avoir des zones de parking les moins imperméabilisées possible en laissant à l'état de terre certaines zones de parking. Voilà ce que j'avais noté... Le bruit, on en a parlé tout à l'heure. Est-ce que je passe à une autre thématique Monsieur Pavard ou vous voulez que... Ah il y avait l'impact ici ?

Vous avez évoqué tout à l'heure le point haut sur lequel on est allé avec le parc, effectivement on a prévu d'intégrer en montage photo la vision de l'installation pour voir l'impact. Mais ce qu'on vous disait, c'est que le bâtiment le plus haut fait 21 mètres au-dessus du sol et Graphitech, le bâtiment d'EDF, est à peu près sur les mêmes dimensions, et on ne le voit pas depuis le point de vue, mais on va faire l'exercice, on s'y est engagé. Lors du forum qui est prévu le 30 mai, on pourra présenter cette intégration.

Participant

[Question hors micro en salle] J'ai mal compris ou il y a une cheminée qui va à 30 mètres ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur la cheminée, effectivement, il y a une cheminée qui est prévue. Pour l'instant, les estimations sont 30 mètres, mais ce n'est pas encore complètement défini. On essaie de la limiter au maximum, mais elle sera quand même nettement moins visible qu'un bâtiment de plusieurs dizaines de mètres de long et de haut.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - Animatrice

On va...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, ce n'est pas un panache. Ce n'est pas une tour aéroréfrigérante puisqu'on est sur un refroidissement à air... [*intervention hors micro en salle*] Non, C'est privilégié à l'air. C'est-ce que je vous ai dit tout à l'heure.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

On ne vous entend pas et ce ne sera pas enregistré au débat si vous ne parlez pas avec le micro. Je propose que vous passiez à la thématique suivante pour que vous puissiez approfondir en levant la main des questions, si vous n'avez pas eu des réponses concrètes.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors peut-être il y avait la question... Monsieur disait : mais est-ce que c'est peut-être à l'eau ? Quand on a écrit ce dossier qu'on travaille depuis de nombreux mois on va dire, on s'est arrêté à la rédaction le 8 décembre, date à laquelle on a remis le dossier. Depuis, au regard des échanges avec les autorités et des premiers échanges du débat, je l'ai dit, si on affichait deux options, l'option privilégiée aujourd'hui, c'est le refroidissement à air et non pas le refroidissement à eau.

Participant

J'ai posé une question écrite. Vous m'avez répondu que toutefois, en cas de scénario avec un refroidissement indirect à l'eau par tours aéroréfrigérantes, le prélèvement et le rejet se ferait au niveau des eaux de surface Loire ou Vienne, et non dans la nappe phréatique.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, parce qu'il était demandé : et si jamais vous faisiez un refroidissement à l'eau, qu'est-ce qui se passerait ? Donc on a répondu à votre question en disant effectivement, aujourd'hui, ce n'est pas l'option privilégiée, mais si jamais, par rapport à la question posée, voilà quelles seraient les conditions. Donc, on a strictement répondu à votre question, mais je vous le reconferme une nouvelle fois, l'option privilégiée aujourd'hui, vers laquelle on s'oriente - mais on ne va pas préempter la décision du maître d'ouvrage du mois... de l'automne - ce sera un refroidissement à air.

Participant

Mais l'eau, ce n'est pas impossible...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

L'eau n'est pas impossible. Rien n'est impossible...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Attendez, je vais vous donner un micro, Monsieur, parce que sinon on n'entendra pas votre question, elle ne sera pas notée.

Participant

Juste le refroidissement à air ne concerne que le prototype de 30 mégawatts. C'est ça, je crois.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors, c'est un démonstrateur de 30 mégawatts. Effectivement, le débat public porte sur ce premier réacteur et non pas sur les réacteurs de 200 mégawatts.

Participant

Alors, le projet, c'est de mettre des 200 mégawatts sur le même site.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, pas du tout. Sur ce site là, on est sur un premier réacteur démonstrateur de 30 mégawatts électriques. Les 200 mégawatts seront sur d'autres sites en France si on y est autorisé.

Participant

Alors moi j'ai une question : si c'est un démonstrateur, le démonstrateur doit être le modèle, pourquoi on change de technologie en cours de route ? On passe du refroidissement à air au refroidissement à eau pour les futurs autres.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Le démonstrateur, c'est la technologie du réacteur à neutrons rapides refroidi au plomb. Depuis le début, notre projet n'a pas changé. On est sur un réacteur à neutrons rapides refroidi au plomb. Donc la technologie du réacteur ne change pas. Que sur les aspects auxiliaires, on essaie d'optimiser les techniques pour limiter le prélèvement des ressources en eau, je pense que c'est dans le sens et c'est une pratique d'exploitant responsable. Et la technologie industrielle, ces nouveaux réacteurs, elle n'a pas changé depuis le début. On est sur la même technologie de réacteur.

Participant

Sauf pour le refroidissement pour 1 200 mégawatts...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Mais là on est sur un... le débat porte sur le 30 mégawatts électrique.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Si je peux intervenir en tant qu'organisateur du débat public, je rappelle que le débat public dans lequel nous sommes porte sur le projet de Chinon. Donc ce réacteur de 30 mégawatts, on l'appelle... bon, chacun l'appelle, tout le monde n'a pas la même appréciation. S'il y a des réacteurs de 200 mégawatts qui seront un jour prévus, ils feront l'objet d'autres débats. Donc ce sujet sera reporté devant le public. Mais dans les territoires qui seront concernés, si j'ai bien compris, ça ne sera pas à Chinon.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non. Sur la thématique eau. Alors, il y avait beaucoup, beaucoup de questions et il y avait sur l'usage de l'eau, sur les deux projets. L'installation de fabrication de combustible MOX. J'ai entendu on va modifier du MOX REP, utiliser le MOX REP avec de l'eau pour faire du MOX RNR. Le procédé de fabrication de combustible MOX - pour mélange d'oxyde de plutonium et d'uranium - qui est spécifique effectivement au réacteur de *newcleo* est un procédé à sec, surtout pas d'eau avec ces matières pour fabriquer le combustible MOX. Donc, la seule consommation en eau de cette installation qui est envisagée dans l'Aube est de l'eau industrielle classique, de l'eau sanitaire pour les employés. Donc la consommation en eau est extrêmement limitée.

Sur l'usage de l'eau sur le réacteur. Est-ce que Samuel tu veux en parler ? Et est-ce que tu voudrais nous donner des chiffres ? Je crois que c'était Anne Laporte qui disait des chiffres précis. Donc on a préparé des tableaux de chiffres et Frédéric va vous présenter ces éléments, mais de façon qualitative, Samuel de dire l'eau c'est l'eau de la piscine, c'est l'eau du secondaire ?

M. Samuel BARBIER - *newcleo*

Donc effectivement, par rapport au réacteur EDF, il faut bien garder en tête que notre procédé, dont on voit l'illustration là-bas sur la cuve, il ne fonctionne pas à l'eau, il fonctionne au plomb, ce qui fait qu'on n'a pas d'eau primaire radioactive comme on peut avoir dans les réacteurs EDF. L'eau, elle va être utilisée sur la piscine d'entreposage du combustible, technologie équivalente à celle qu'on va trouver sur les centrales EDF ou l'eau qu'on va trouver sur la partie secondaire pour évacuer la puissance du plomb et faire tourner la turbine pour produire l'électricité. Et cette eau-là n'est pas contaminée et c'est de l'eau industrielle. Et après, il va y avoir effectivement des usages secondaires, type les bâtiments tertiaires ou industriels que tu évoquais tout à l'heure. Il y a... Enfin voilà, je te laisse.

M. Frédéric BAEY - *newcleo*

Donc quelques chiffres. Pour les eaux sanitaires, on estime à environ 11 000 m³ par an de consommation. On pense qu'on est très large par rapport à ce volume, et sur les autres process, on serait environ à 20 000 m³ par an. Voilà pour les chiffres.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

J'avais noté également sur la partie eau, il y avait une question sur les laboratoires. On évoquait effectivement sur une partie de l'installation où je le disais, il y a des entreposages et il y a notamment des laboratoires. Oui, les laboratoires d'analyses seront sur site, il y en aura deux : un laboratoire pour mesurer et analyser les effluents et un pour analyser l'impact environnemental. Et c'est une obligation sur lequel peut être l'Autorité de sûreté nucléaire qu'on n'a pas entendue pourrait compléter ?

Mme Albane FONTAINE - ASNR

Bonsoir à tous. Donc, Albane Fontaine, je suis cheffe de la division d'Orléans, de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Donc je confirme, la surveillance environnementale est imposée par la réglementation pour toutes les installations nucléaires de base, quelle que soit leur taille. Donc, de manière peut être un peu plus précise, dans le dossier de demande d'autorisation de création que *newcleo* déposera, il y aura une étude d'impact où on demande - c'est fixé par le Code de l'environnement - à l'exploitant de justifier l'optimisation des effluents qui seront rejetés. On impose également en fonctionnement une surveillance de l'environnement réalisée par un laboratoire qui est agréé par l'ASNR.

En fonctionnement, on impose également à l'exploitant de transmettre à l'autorité et au public des registres de la surveillance environnementale et des rejets. Ces registres sont transmis mensuellement. Il y a également une synthèse trimestrielle et enfin un bilan annuel environnemental qui porte sur l'impact de l'installation sur son environnement. Donc, au niveau de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, on contrôle en exploitation les registres qui nous sont transmis par les exploitants, et on a également la possibilité de réaliser des inspections sur site qu'on appelle « avec prélèvement ». On arrive donc, une

équipe d'inspecteurs arrive avec des préleveurs. On réalise sur site des prélèvements qu'on fait réaliser, pardon, analyser par des laboratoires indépendants de ceux de l'exploitant et on compare les résultats avec ceux de l'exploitant et on vérifie la cohérence.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Merci à l'ASNR pour ces compléments, il y avait deux questions que je vais regrouper en une. C'était est-ce que on prend en compte les impacts indirects au-delà des incidences directes ? Donc oui bien sûr. Et est-ce qu'on va avoir accès à tout ou partie des résultats des études qui sont conduites à la fois sur l'inventaire faune-flore et sur l'étude d'impact environnemental ? Oui, c'est évident. D'une part, si le maître d'ouvrage décide de poursuivre ses projets en les adaptant éventuellement, il y aura de la concertation continue qui pourrait éventuellement - ça reste à définir - porter sur ces questions environnementales. Et donc il y aurait des temps d'échanges, de partage et de co-construction sur ces thématiques là. Et n'oublions pas, sur les procédures qui étaient présentées en amont au moment de la demande d'autorisation environnementale, il y aura une phase d'enquête publique et ces éléments seront portés à la connaissance et parfaitement accessibles pour le public.

Il y avait une question sur la réutilisation de l'eau de la station d'épuration. *newcleo* pense que aujourd'hui, afin d'être de faire preuve de sobriété hydrique et de ne pas consommer très largement la ressource locale, il est préférable d'aller utiliser ces eaux issues de la station d'épuration pour éviter un prélèvement dans la nature. C'est en ça qu'on pense que ce qui est proposé est plutôt sain sur cet aspect-là. Artificialisation des sols, j'en ai parlé, sur les études hydrologiques, elles seront de toute façon partagées également. Et je le disais, si on est à côté du CNPE d'EDF sur les projets, les premiers projets de *newcleo*, c'est aussi pour récupérer des données techniques sur les différents aspects dont ces aspects environnementaux. Peut-être qu'on peut passer Monsieur Pavard à la dernière thématique sur la biodiversité ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Oui allez y rapidement, on arrive à la fin de notre réunion. Il faut qu'on ait quelques échanges encore s'il y a des questions.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur les animaux nocturnes parce que... allez, on va laisser le spécialiste parler. Il y avait une question sur la trame noire, je crois que c'est monsieur Besnus qui s'en est fait écho tout à l'heure.

M. Thomas CHESNAY – BE Actierra

Du coup, sur la faune nocturne, ça concerne principalement les chiroptères, je pense. Pourquoi il y a un enjeu dans le secteur du Chinonais où il y a une grosse diversité. Donc, nous, ce qu'on a identifié, c'est qu'on n'a pas de gîtes avérés sur site. Par contre, on a des boisements, dont certains avec des arbres qui ont un diamètre de tronc assez important, avec des loges de pics qui peuvent être favorables pour ces espèces de chiroptères. Donc l'idée c'est d'éviter un maximum ces boisements. Et enfin, l'impact le plus important, ça serait finalement sur la perte d'habitat de chasse des espèces. Ce qu'il faut savoir, c'est que les chiroptères, suivant les espèces qu'on a, ça peut aller chasser sur plusieurs kilomètres. Alors ça va de quelques kilomètres pour les petits rhinolophes ou ce genre d'espèce à plusieurs dizaines pour d'autres espèces. Et du coup, si on compare, en fait, si on prend ce rayon d'action autour des colonies potentielles, il faudra estimer, une fois qu'on fera la partie impact, finalement, est-ce que cette perte d'habitat de chasse est significatif pour les espèces qu'on a observé sur le site.

Donc là, actuellement, je ne peux pas vous dire précisément si c'est significatif ou non, parce qu'on n'en est qu'au stade de l'état initial. Donc, ça veut dire qu'on a inventorié les espèces, leur utilisation sur la zone. Et c'est dans un second temps, une fois que le projet sera transmis et bien défini, qu'on pourra évaluer les impacts et mettre en place éventuellement les mesures qui s'imposent pour la trame noire.

La question après, c'était plus sur tout ce qui est mesures de compensation. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans la doctrine, on privilégie d'abord l'évitement. Ensuite la réduction et la compensation quand on n'a pas pu faire les deux premières. Du coup, le but de l'état initial, c'est qu'on a déjà identifié des secteurs avec des enjeux de conservation pour certaines espèces. Et donc on en a fait part aux porteurs de projets pour qu'ils puissent éviter au maximum ces zones. Et c'est pour ça qu'on a parlé cet après-midi d'un secteur qui a été évité. C'est par rapport à la présence notamment d'espèces à haute valeur patrimoniale, principalement sur la flore, et donc ça permet de les conserver sur site.

Ensuite, il y a tout ce qui va être mesures de réduction où là c'est plus essayer de voir si on peut réduire certains impacts. On peut prendre par exemple, le cas d'un fossé qui traverse l'ensemble de la zone pour lequel, à l'intérieur, on a des amphibiens qui sont protégés. Et donc, forcément, ce fossé se trouvant au milieu, se pose la question de ce qu'on en fait, est-ce qu'on le réduit, est-ce qu'on compense ? Et donc la solution qui a été privilégiée actuellement, c'est finalement de le décaler entre les clôtures pour permettre de le conserver et voire même de l'améliorer dans son état. Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que, actuellement, il y a quand même les berges en forte pente qui rendent difficiles l'accès pour les espèces d'amphibiens. Et on trouve aussi une espèce invasive, donc l'écrevisse à l'intérieur, qui vient dégrader ces milieux.

Ensuite, sur la compensation, c'est vraiment ce qui vient en dernier quand on n'aura pas pu éviter ou réduire. La compensation, effectivement, il faut trouver sur des secteurs qui seront probablement hors de la zone d'étude. Et ce qu'il faut savoir, c'est que ce qui se disait tout à l'heure, effectivement, on ne peut pas transposer tout un écosystème autre part. Il faut rester dans une logique de proximité. Ça va de soi que si on doit compenser du boisement, on ne va pas compenser à 100 kilomètres de la zone d'étude. Ça n'aurait pas de sens d'un point de vue écologique. Mais c'est trop tôt encore pour vous dire quel ratio va être de compenser, quel site de compensation il y aurait. Sachant qu'un site de compensation, ce n'est pas non plus anodin, c'est-à-dire que ce site de compensation, il fait l'objet aussi d'une expertise écologique pour savoir si dessus on trouve déjà des espèces patrimoniales, ou non. Et en fonction de ça, si on ne trouve pas d'espèces patrimoniales, c'est de savoir : est-ce que la compensation qu'on envisage est possible sur ce site là ? Est-ce qu'il n'y a pas des éléments qui viendraient en contradiction et qui rendraient la mesure impossible ? Donc il y a tout un travail de recherche qui est à faire là-dessus, mais pour l'instant c'est trop tôt pour vous dire plus d'informations précises, chiffrées sur ces mesures éventuelles de compensation.

M. Frédéric BAEY - newcleo

Et donc, pour compléter, il y avait une question sur les zones humides et je vais revenir sur la compensation. Donc, il faut savoir que si des zones humides sont détruites, un hectare par exemple, *newcleo* sera tenue d'en chercher au moins trois hectares à l'extérieur. Il faut savoir qu'une zone humide a tendance à se refermer naturellement, les boisements l'envahissent. Nous, avec les zones qu'on ira compenser, on sera tenu de gérer ces espaces pour les maintenir ouverts et qu'ils aient toute leur fonctionnalité. Et il y avait une question aussi sur les zones humides, sur l'aspect technique, sur la structure des bâtiments. Tu peux peut-être répondre ?

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, pas de souci. Donc on fait la différence entre ce qui est zone humide, qui est plutôt d'un point de vue environnement, on va dire, de surface, de ce qui est en termes de nappes. Voilà, aujourd'hui, vous savez que le terrain Chinonais, il est quand même avec des nappes qui sont affleurantes avec de l'eau. Et donc on en a parlé un petit peu cet après-midi, nous, d'un point de vue conception, la totalité du bâtiment, en fait, on a une partie qui est enterrée. Donc cette partie enterrée, elle a différents niveaux de protection, c'est quelque chose qui est normal. Et tous les réacteurs nucléaires français sont en bordure soit de fleuve, soit de rivière, soit de mer. Donc ce sont toujours des milieux qui sont extrêmement connus, avec des techniques de construction extrêmement connues. Chose numéro un, on vient faire un cuvelage étanche sur la partie protection pure de la partie enterrée. Deuxième chose, en fait, on vient faire un petit rabattement de nappe qui permet en fait à la nappe de bien tourner autour du bâtiment sans la perturber,

sans la toucher et sans la modifier évidemment par un système de drainage, vraiment quelque chose qui vient épouser, épouser le bâtiment.

Ensuite, au niveau de cette structure, on vient l'intégrer évidemment dans tout ce qui va être la gestion de nos calculs qui vont être dus au génie civil, à la sismicité et aux effets cumulés qui vont avec... Qui est donc un élément très différent de la zone humide. On a deux sujets différents.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Est-ce que le directeur du parc. Non, vous n'avez pas de commentaire à faire sur les réponses. D'accord. Alors ce que je vous propose, c'est ... Non l'ASNR a parlé tout à l'heure, donc je pense que... Alors je vous propose de prendre encore quelques questions et ensuite de continuer la discussion, pour ceux qui ont encore du temps, autour du pot convivial qu'on a préparé. Alors, si vous avez des questions, levez la main et on va vous donner un micro de façon à ce que vous soyez enregistrés. Je vais donner au monsieur. Vous avez déjà parlé, Je vais vous...

Participant

Merci. Moi, j'avais une question un peu plus générique sur l'impact d'un accident nucléaire qui peut survenir pour votre activité comme pour n'importe quelle activité liée au nucléaire, et notamment en termes d'impact financier. Et tout acteur économique a une assurance pour son activité. Est-ce que *newcleo* a déjà identifié une compagnie d'assurance qui est capable de mesurer ce risque encouru, pour l'environnement notamment ? Et est-ce qu'ils ont été capables déjà de vous fournir une estimation de la prime annuelle que vous aurez à payer ? J'imagine que oui, puisque c'est un risque trop important pour être ignoré.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Oui, oui, tout à fait. Il y a des systèmes d'assurance qui existent et qui sont même obligatoires. Et ce sont des assureurs qui sont assez standard dans le domaine du nucléaire. Mais là peut être sur les assurances des conséquences d'un éventuel accident, peut-être, l'ASNR me regardait et voulait répondre ?

Mme Albane FONTAINE - ASNR

Merci. Oui, en effet, on demande. Et ça fait partie du dossier qu'on demande à l'exploitant. On s'assure que l'exploitant ait bien les capacités financières de couvrir un accident, donc avec des seuils qui sont imposés par la réglementation.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors, juste une réaction très rapide, Monsieur.

Participant

Très rapide, mais en fait, on sait que, par exemple, pour une centrale, tous les acteurs économiques peuvent assurer sauf EDF pour ses centrales, puisque les 500 milliards d'un accident nucléaire d'une centrale, un accident grave, ne peuvent pas être assurés par des compagnies d'assurances. Il n'y a aucun assureur qui s'aventure sur ce terrain-là. L'assurance d'EDF, c'est nous tous en fait. Et je pense que ce sera la même chose dans ce cas-là, vu le montant des sommes en jeu.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors une question là-bas... Monsieur. Oui et après là-bas...

Participant

On n'a pas évoqué les zones inondables et pourtant nous sommes ici en plein dedans. Alors la carte des plus hautes eaux connues, elle est un peu trompeuse, parce que la crue de référence de 1856 avait un débit de 6 500 m³ à Langeais, mais arrivé ici, c'était beaucoup moins parce que la digue de la Chapelle-sur-Loire avait cédé et le pic de crue est passé par là. Il y avait 1 800 m³ par seconde qui passaient dans le Val d'Authion, donc ça faisait beaucoup moins qu'arrivé par ici. Il n'empêche quand même qu'ici c'était inondé, donc comme la digue elle a été renforcée à la Chapelle-sur-Loire, on peut imaginer qu'avec la crue de référence de 6 500 m³, le niveau d'eau ici, des plus hautes eaux connues, à ce moment là, ça sera beaucoup plus haut. On sera en plein dans les zones inondables ici.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Juste avant de répondre, quand vous parlez d'ici, vous parlez de Chinon... Du site. Pardon, excusez-moi j'ai mal entendu. Avez-vous une réponse ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Donc là encore, il existe un guide de l'ASNR pour la prise en compte du risque d'inondation. La référence en général sur les crues c'est du décamilléral. En considérant tous les risques d'inondation que ce soit ruissellement, remontée de nappe, rupture de barrage, de protection, etc. donc, dans le dimensionnement qui est prévu et dans les études, on prend bien sûr ces références-là, qui ont été d'ailleurs augmentées à la suite de Fukushima pour prendre en compte des événements extrêmes jugés très improbables. Mais on sait que l'improbable peut arriver avec ces événements-là. Et donc là, on est conforme à la réglementation et on se base également sur des références qui avaient été prises à l'époque par EDF et qui ont été révisées dans le cadre des procédures de suivi et de visite décennale des installations.

Participant

Il existe un atlas des zones inondables qui prouve que c'est inondable, que tout le Véron est inondable.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui. Il existe effectivement des données nationales, tout à fait.

Participant

Et elles ne seront pas exagérées, puisque je vous dis, 1 800 mètres cubes étaient passés par le Val d'Authion. Donc les côtes de référence ici, on peut les monter un peu plus. On est en zone inondable. Mais du coup, quels risques de contamination si c'est submergé ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Est-ce qu'on va sur la sûreté, Monsieur Pavard ou alors ?...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Les problèmes de sûreté... Je voulais terminer là-dessus tout à l'heure, c'est que on a, le 5 mai, une visioconférence où les aspects de sûreté seront évoqués. Et ces sujets-là, l'environnement et la sûreté sont liés, évidemment. Mais bon, après la question des crues de référence, madame Verrhiest a donné une référence. Après, il faut qu'elle soit confirmée par les services de l'administration, je suppose.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Mais ça fait partie de l'instruction de l'ASNR.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y avait une question ici, Monsieur, et puis une dernière peut être là-bas, Monsieur qui lève la main, et après on pourra continuer... Je terminerai la soirée et on continuera autour de la table.

Participant

Oui, juste une question concernant... Vous avez parlé beaucoup de maître d'œuvre, et je voulais savoir quelle était la personne qui envisageait de construire toutes ces parties en béton.

M. Samuel BARBIER - newcleo

Donc, merci pour votre question. Vous l'avez noté, le projet dont on parle, c'est un peu la tête de proue de *newcleo* pour démontrer que notre technologie, elle fonctionne pour contribuer à la fermeture du cycle. Et dans ce cadre-là, on envisage de participer très activement à la construction. Donc aujourd'hui, on se présente en tant que maître d'ouvrage, mais on fera notre propre maîtrise d'œuvre. Et après, évidemment, on s'appuiera sur des génie civilistes professionnels pour la construction et on essaye de les embarquer dès aujourd'hui dans notre dans notre projet. Donc je ne vais pas dévoiler le nom du génie civiliste puisqu'il n'est pas encore connu, mais ce sont des Bouygues, des Eiffage, des Razel-Bec qui pourraient nous accompagner sur ce type de projet.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Monsieur... On vous donne un micro Monsieur, si vous voulez poser votre question.

Participant

Oui. Dans votre dossier, là, vous parlez... vous avez un petit chapitre sur : si jamais ça ne se fait pas. Moi, je suis convaincu que ça ne va pas se faire, votre projet, comme beaucoup, beaucoup de gens et beaucoup de gens très compétents, beaucoup de scientifiques sont persuadés que votre projet n'ira pas au bout. Je me demande : est-ce que, à chaque étape, vous avez provisionné de quoi remettre dans l'état initial tout le site ? Est-ce que si vous commencez à terrasser et que ça s'arrête, vous allez remettre la terre ? Est-ce que quand vous aurez mis du béton à 20 mètres sous terre, vous allez être capable de l'enlever ? Et puis à terme, si ce prototype fonctionne, enfin est en place, et toute l'installation à Beaumont-en-Véron est en place, mais que vous ne faites pas les SMR à 200 mégawatts, votre truc il ne sert à rien. Donc un truc qui ne sert à rien, est-ce que vous allez le démanteler ? Et puis est-ce que vous aurez les fonds à ce moment là pour le démanteler, ce truc qui ne sert à rien ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors ce sujet-là, il est parfaitement pertinent. Il a été évoqué déjà lors des réunions d'ouverture...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il a fait l'objet d'une question, voire plusieurs questions sur la plateforme auxquelles on a répondu.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Peut-être quelques éléments rapides pour répondre....

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Effectivement. Et puis l'ASNR pourra rebondir dessus puisque je l'ai déjà dit, mais je le redis ici, effectivement il est demandé, pour autoriser la création et la mise en service d'une installation, que l'exploitant provisionne des fonds qui s'appellent des garanties, qui sont des actifs dédiés, qui sont sanctuarisés, contrôlés par les autorités pour ne pas que ce soit utilisé par l'exploitant et que ça permette de faire face à une éventuelle faillite en cours de projet, en cours d'exploitation, pour en permettre le démantèlement et un retour à l'état initial. Mais peut être que Samuel tu veux compléter non ? Ou est-ce que l'ASNR veut confirmer mes propos pour rassurer sur la véracité ? Merci.

Mme Albane FONTAINE - ASNR

Oui oui je confirme c'est bien, c'est bien demandé dans le dossier qu'on demande à l'exploitant de prendre en compte le démantèlement. Et on demande également à l'exploitant, dès sa demande d'autorisation de création, de nous fournir un plan de démantèlement de l'installation. Donc, c'est bien pris en compte dès la conception.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors, on va prendre une dernière question, Monsieur, rapidement, vous avez déjà... à vous. Mais rapidement, très rapidement...

Participant

Moi, j'entends ce que vous dites à chaque fois sur le fait que vous enterrez votre réacteur et que vous avez étudié la question. Vous savez qu'on est dans un endroit où vous êtes en pleine nappe alluviale, qu'elle est quasiment affleurante. Je vous ai entendu dire que vous alliez abattre la nappe en faisant des drains, Et je veux savoir si vos drains, ils sont autopropulseurs de la flotte vers le haut, ou est-ce que vous pompez ? Parce que si vous pompez, ce n'est pas tout à fait la même chose. Pour arriver à obtenir la sécurité, il faut que vous soyez sûr de pouvoir pomper tout le temps.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, techniquement, les deux solutions sont à l'étude. Je ne le cache pas, on étudie tout pour répondre au mieux en fait. On a les études en environnement aussi, on a les études géotechniques qui doivent être faites pour nous donner tous ces éléments. On est basé certes sur toutes les données EDF auxquelles on a accès, mais il nous faut plus d'informations, en fait, en termes de géologie et géotechnique pour vraiment affiner tout ça. Donc, oui, on est sur une technologie, qu'il faut assurer le drainage sans perturber la nappe, c'est obligatoire. Mais aujourd'hui, en fait, je n'ai pas les données géotechniques pour aller aussi loin dans ce niveau de détail d'étude.

Participant

A dix mètres au-dessus, il va bien falloir quand même, à un moment ou à un autre, faire une forme d'énergie. Ça ne s'en va pas par un drain et par la pesanteur, pas encore. Donc, vous pompez à un moment et donc vous avez besoin d'avoir une source d'énergie pour enlever, pour affaiblir la nappe, je veux dire. Ou alors vous me trouvez une méthode simple pour sortir de l'eau du sol qui est à 20 mètres sous terre pour la remonter au niveau où vous l'évacuez...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors une réponse rapide...

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Non, non, pas de réponse. Exactement. Si on avait un système de pompe, il faut une énergie pour l'alimenter. Il n'y a pas de pas de sujet, on n'est pas magiciens.

Participant

...Votre centrale est dedans.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, sauf qu'en fait, tous les systèmes de sécurité, en fait, que ce soit en énergie, on va en parler, on est plus en sûreté. Mais en fait, il faut savoir qu'aucun système important pour notre installation est unique. C'est à dire qu'on n'est pas comme à la maison en fait, avec une coupure d'électricité et tout s'arrête. Il y a des systèmes qui sont redondants, qui vont nous permettre de toujours alimenter ces systèmes-là. Donc on n'a jamais d'arrêt direct de ce type de système.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Bien, on va passer à la conclusion. Je vais être rapide. Je vous remercie de votre assiduité et de votre endurance. Vous avez beaucoup travaillé, vous avez tenu très longtemps. Je voulais vous en remercier. Je vais juste terminer en vous rappelant les prochaines dates. Donc, nous avons à peu près l'équivalent dans la région de Nogent-sur-Seine la semaine prochaine, donc, vos homologues de la région de l'Aube auront à plancher sur les mêmes sujets, mais avec un projet qui est différent. J'appelle votre attention sur la réunion qui sera en visioconférence le 5 mai, qui sera consacrée à tous les aspects techniques de sûreté et de sécurité. Alors, je sais qu'un certain nombre d'entre vous ont posé des questions sur ce sujet-là. J'espère que vous aurez des éléments d'information et de réponse. Et ce sera également l'occasion de poser certaines questions lors de cette soirée. Et puis ensuite, un peu plus tard, fin mai, nous aurons des réunions sous forme de forums le 30 mai à Chinon sur les questions d'aménagement du territoire.

Voilà, je vous remercie de votre présence et je vous invite à venir partager quelques jus de fruits et quelques boissons autour du bar.